



# COMMUNICATION FINANCIERE



الوكالة الوطنية  
للأسواق المالية  
Agence Nationale des Ports

## COMPTES SOCIAUX RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN ACTIF				En DHS		BILAN PASSIF				En DHS	
ACTIF	EXERCICE EN COURS		EXERCICE PRECEDENT		PASSIF	EXERCICE EN COURS		EXERCICE PRECEDENT			
	BRUT	NET	BRUT	NET		BRUT	NET	BRUT	NET		
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>375 133 462,22</b>	<b>292 667 224,88</b>	<b>82 466 237,34</b>	<b>156 409 022,88</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 034 640 558,01</b>	<b>9 744 060 687,58</b>	<b>9 062 846 045,75</b>	<b>9 062 846 045,75</b>		
* Frais publicitaires					* Capital social ou personnel (1)						
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	375 133 462,22	292 667 224,88	82 466 237,34	156 409 022,88	* Résultat net de l'exercice (2)	9 062 846 045,75	9 062 846 045,75	9 062 846 045,75	9 062 846 045,75		
* Paires de remboursement des obligations											
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (B)</b>	<b>5 055 021 725,20</b>	<b>651 803 454,53</b>	<b>4 403 218 270,67</b>	<b>4 502 961 808,34</b>							
* Immobilisations en recherche et développement											
* Revenus, stocks, droits et valeurs											
* Autres immobilisations incorporelles	5 055 021 725,20	651 803 454,53	4 403 218 270,67	4 502 961 808,34							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>13 401 973 466,20</b>	<b>4 868 474 467,75</b>	<b>8 533 498 998,45</b>	<b>8 408 893 700,92</b>							
* Terrain	84 319 333,01	84 319 333,01	84 319 333,01	84 319 333,01							
* Construction	9 292 720 718,87	3 576 670 513,01	5 716 050 205,86	5 628 183 115,54							
* Installations techniques, matériel et outillage	2 022 806 744,35	1 059 340 888,86	963 465 855,49	1 026 592 277,75							
* Matériel de transport	38 146 500,52	30 419 997,13	7 726 503,39	11 588 428,13							
* Matériel, matériel de bureau et outillage divers	164 419 084,49	124 454 612,89	39 964 471,60	42 507 970,22							
* Autres immobilisations corporelles	37 498 924,65	28 976 681,21	8 522 243,44	8 210 276,85							
* Immobilisations corporelles en cours	1 762 062 160,31	48 611 774,65	1 713 450 385,66	1 607 492 299,42							
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>1 067 658 924,63</b>	<b>62 312 022,83</b>	<b>1 005 346 901,80</b>	<b>968 834 723,09</b>							
* Parts immobilisées	14 115 499,59	3 020 242,77	11 095 256,82	8 741 253,57							
* Autres créances financières	4 202 825,04		4 202 825,04	4 184 008,96							
* Titres de participation	1 049 340 600,00	59 291 780,06	990 048 819,94	955 909 460,56							
* Autres titres immobilisés											
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)</b>											
* Diminution des créances immobilisées											
* Augmentation des dettes de financement											
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>19 899 787 578,25</b>	<b>5 875 257 169,99</b>	<b>14 024 530 408,26</b>	<b>14 037 099 255,23</b>							
<b>STOCKS (F)</b>	<b>7 425 628,62</b>	<b>843 698,23</b>	<b>6 581 930,39</b>	<b>7 054 719,72</b>							
* Matières et finitions consommables	7 425 628,62	843 698,23	6 581 930,39	7 054 719,72							
* Produits en cours											
* Produits achetés et pond état											
* Produits finis											
<b>CREANCES DE CIRCULANT (G)</b>	<b>3 441 217 690,21</b>	<b>552 795 191,69</b>	<b>2 888 422 498,52</b>	<b>3 147 737 957,24</b>							
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 265 246,93		2 265 246,93	40 069 231,96							
* Clients et comptes attachés	1 223 672 503,55	544 750 128,49	678 922 375,06	706 645 246,23							
* État	253 753,76		253 753,76	237 161,44							
* État	680 838 599,62		680 838 599,62	638 119 226,20							
* Comptes d'associés	78 271 430,52	8 045 063,20	70 226 367,32	142 116 730,45							
* Autres créances	1 455 916 155,83		1 455 916 155,83	1 620 570 379,96							
* Comptes de régularisation actif	780 592 719,37		780 592 719,37	6 679 447 198,81							
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>											
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)</b>											
* (Débiteurs circulants)											
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>4 229 236 038,20</b>	<b>553 638 889,92</b>	<b>3 675 597 148,28</b>	<b>3 834 439 875,97</b>							
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>2 577 994 090,30</b>	<b>2 577 994 090,30</b>	<b>2 472 498 213,45</b>	<b>2 472 498 213,45</b>							
* Chèques et valeurs à encaisser	673 165,55		673 165,55	850 244,96							
* Banques, TG et CP	2 577 281 950,41		2 577 281 950,41	2 471 556 401,89							
* Caisse, régies d'avances et accédants	38 974,34		38 974,34	91 566,60							
<b>TOTAL III</b>	<b>2 577 994 090,30</b>		<b>2 577 994 090,30</b>	<b>2 472 498 213,45</b>							
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>26 707 017 706,75</b>	<b>6 428 896 059,91</b>	<b>20 278 121 646,84</b>	<b>20 344 037 344,45</b>							

(1) Capital personnel débiteur (2) Réévaluation (\*) Déductif (-)

## COMpte DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) En DHS

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAL DES L'EXERCICE EN COURS	PRECEDENT
	PROPRIES A L'EXERCICE	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS		
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 082 414 227,68</b>	<b>200,00</b>	<b>3 082 414 427,68</b>	<b>2 837 825 849,11</b>
* Ventes de marchandises (en l'ivoire)				
* Ventes de biens et services produits, affaires d'affaires	2 993 209 586,25	200,00	2 993 209 586,25	2 817 419 351,29
* Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)				
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation - transferts de charges	89 204 841,43		89 204 841,43	20 406 497,82
<b>TOTAL I</b>	<b>3 082 414 227,68</b>	<b>200,00</b>	<b>3 082 414 427,68</b>	<b>2 837 825 849,11</b>
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 221 220 627,87</b>	<b>2 549 800,96</b>	<b>2 223 770 428,83</b>	<b>2 190 955 414,22</b>
* Achats courants (2) de marchandises	316 218 962,52	1 011 631,36	317 230 593,88	314 962 286,38
* Autres charges externes	527 545 844,39	1 529 387,54	529 075 231,93	487 876 814,97
* Impôts et taxes	130 433 648,91	7 543,00	130 441 191,91	129 015 980,70
* Charges de personnel	358 397 026,47		358 397 026,47	344 649 959,70
* Autres charges d'exploitation	50 000 000,00		50 000 000,00	
* Dotations d'exploitation	838 825 145,58	1 239,06	838 826 384,64	914 450 372,47
<b>TOTAL II</b>	<b>2 221 220 627,87</b>	<b>2 549 800,96</b>	<b>2 223 770 428,83</b>	<b>2 190 955 414,22</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>861 193 599,81</b>	<b>-2 549 600,96</b>	<b>858 643 998,85</b>	<b>646 870 434,89</b>
<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>171 781 791,93</b>		<b>171 781 791,93</b>	<b>180 025 178,84</b>
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
* Gains de change	3 266 682,22		3 266 682,22	1 518 004,65
* Intérêts et autres produits financiers	54 799 870,88		54 799 870,88	29 820 646,59
* Reprises financières - transferts de charges	113 715 238,83		113 715 238,83	148 686 527,60
<b>TOTAL IV</b>	<b>171 781 791,93</b>		<b>171 781 791,93</b>	<b>180 025 178,84</b>
<b>V. CHARGES FINANCIERES</b>	<b>194 322 988,49</b>		<b>194 322 988,49</b>	<b>221 218 224,17</b>
* Charges d'intérêts	194 313 599,57		194 313 599,57	219 781 183,25
* Perte de change	3 922,77		3 922,77	1 477,50
* Autres charges financières				
* Dotations financières	5 466,15		5 466,15	1 435 563,42
<b>TOTAL V</b>	<b>194 322 988,49</b>		<b>194 322 988,49</b>	<b>221 218 224,17</b>
<b>VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>-22 541 196,56</b>		<b>-22 541 196,56</b>	<b>-41 193 045,33</b>
<b>VII. RESULTAT COURANT (III + VI)</b>	<b>838 652 403,25</b>	<b>-2 549 600,96</b>	<b>836 102 802,29</b>	<b>605 677 389,56</b>
<b>VIII. RESULTAT NON COURANT (VIII)</b>	<b>-168 030 183,78</b>		<b>173 993,47</b>	<b>-167 856 190,31</b>
<b>IX. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+VIII)</b>	<b>670 622 219,47</b>		<b>2 375 607,49</b>	<b>640 306 060,97</b>
<b>X. IMPOTS SUR LES RESULTATS (9)</b>	<b>263 381 027,26</b>		<b>263 381 027,26</b>	<b>233 559 676,53</b>
<b>XII. RESULTAT NET (IX - X)</b>	<b>407 241 192,21</b>		<b>2 375 607,49</b>	<b>406 746 384,44</b>
<b>XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>	<b>3 423 723 784,17</b>	<b>203 950,02</b>	<b>3 423 927 734,19</b>	<b>3 266 186 451,56</b>
<b>XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>	<b>3 016 482 591,96</b>	<b>2 579 558,11</b>	<b>3 019 062 150,07</b>	<b>2 877 449 061,12</b>
<b>XVI. RESULTAT NET (total des produits - total des charges)</b>	<b>407 241 192,21</b>	<b>-2 375 607,49</b>	<b>404 865 584,12</b>	<b>406 746 384,44</b>

1) Variation de stocks / stock final - stock initial / augmentation (+) diminution (-)  
2) Achats revendus ou consommés / achats - variation de stocks.

## COMMUNICATION FINANCIERE



### COMPTES SOCIAUX RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

#### RAPPORT GÉNÉRAL DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

##### AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf  
Casablanca

##### AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

##### OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Agence Nationale des Ports (ANP), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 10.342.332.865,01 MAD dont un bénéfice net de 404.865.584,72 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

##### ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CRÉANCES RATTACHÉES

###### 1. Question clé identifiée

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrent au 31 Décembre 2025 des montants nets respectifs de 990 049 KMAD et 1 000 KMAD.

À la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition. Pour leur part, les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction d'estimations sur lesquelles se fonde la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées. Compte tenu du poids des titres de participation et des créances rattachées au bilan et de leur sensibilité des soldes y afférents aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres comme un point clé de notre audit.

###### 2. Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à cette question clé

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation et des créances rattachées, sachant que les participations de l'ANP constituent des participations stratégiques dans des entreprises publiques qui ne présentent pas de risques majeurs de cessation d'activité, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par l'entité et le cas échéant des dépréciations comptabilisées ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante.
- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, qu'il n'existe pas d'événements pouvant impacter le montant des dépréciations constatées dans les comptes.

##### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

##### RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 28 Avril 2026

**Fizazi & Associés**



## COMMUNICATION FINANCIERE



### COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

▪ **Chiffre d'affaires consolidé :**

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2025, comparé à celui de 2024, a connu une augmentation de **7,1%** en passant de **3 101 MDHS** en 2024 à **3 322 MDHS** en 2025, expliquée principalement par l'effet conjugué de (i) l'augmentation du chiffre d'affaires de l'ANP de **6,2%**, soit **+176 MDHS**, (ii) la hausse du chiffre d'affaires de la SGPTV de **+23,1%**, l'équivalent de **+38 MDHS**, et (iii) la hausse du chiffre d'affaires de PORTNET de **+5,7%**, soit **+7 MDHS**.

▪ **Résultat d'exploitation consolidé :**

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève au titre de l'exercice 2025, à un montant de **1 048 MDHS**, soit **+32,3%** par rapport à l'exercice 2024.

▪ **Résultat net consolidé :**

Le résultat net consolidé au titre de l'exercice 2025 s'élève à **530 MDHS** soit **+26,2%** par rapport à l'exercice 2024.

BILAN CONSOLIDE - Actif			BILAN CONSOLIDE - Passif		
En Millions de DHS			En Millions de DHS		
ACTIF	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2024	PASSIF	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024
* Immobilisations incorporelles	4466	4574	<b>Capitaux Propres Groupe</b>	<b>10 299</b>	<b>9 920</b>
* Immobilisations corporelles	9465	9344	* Capital social	9063	9063
* Immobilisations financières	695	692	* Réserves Consolidées	743	458
* Titres MEE	177	155	* Résultat net part groupe	493	399
* Impôts différés actifs	19	51	<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>326</b>	<b>289</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>14 822</b>	<b>14 816</b>	<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>10 625</b>	<b>10 209</b>
* Stocks	8	9	* Subventions d'investissement	-	353
* Créances d'exploitation	728	741	* Provisions pour risques et charges	477	487
* Créances diverses	2321	2542	* Dettes financières	5702	6260
* Titres et valeurs de placement	959	871	<b>PASSIF IMMOBILISE</b>	<b>6 179</b>	<b>7 100</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 016</b>	<b>4 163</b>	* Dettes d'exploitation	403	460
* Trésorerie-Actif	2646	2521	* Autres dettes	1764	1290
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 484</b>	<b>21 500</b>	* Autres provisions pour risques et charges	1	1
			<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 168</b>	<b>1 751</b>
			* Trésorerie-Passif	2512	2440
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21 484</b>	<b>21 500</b>

\* MEE: Mise En Equivalence

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			En Millions de DHS		
CPC	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2024			
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 441</b>	<b>3 151</b>			
* Cléaire d'affaires	3 322	3 101			
* Autres produits	119	50			
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 393</b>	<b>2 359</b>			
* Achats	341	337			
* Autres charges externes	559	535			
* Impôts et taxes	132	129			
* Charges de personnel	416	393			
* Autres charges d'exploitation	50				
* Dotation d'exploitation	895	965			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 048</b>	<b>792</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-99</b>	<b>-36</b>			
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>949</b>	<b>756</b>			
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-139</b>	<b>-105</b>			
<b>RESULTAT D'ENTREPRISE</b>	<b>810</b>	<b>651</b>			
* Impôt sur le résultat	270	240			
* Impôt différé	32	9			
* Quote part des sociétés mises en équivalence	22	18			
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>530</b>	<b>420</b>			
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>530</b>	<b>420</b>			
* Intérêts minoritaires	37	21			
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>493</b>	<b>399</b>			

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG *
SGPTV	50,15%	50,15%	IG	50,15%	50,15%	IG *
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE **

\*IG : Intégration Globale  
\*\*MEE : Mise En Equivalence

## COMMUNICATION FINANCIERE



### COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

#### RAPPORT GÉNÉRAL DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

##### AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf

Casablanca

PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

#### OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 10 625 millions de dirhams dont un résultat net consolidé de 530 millions de dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 28 Avril 2026

*Fizazi & Associés*

